

LE DON DE TISSUS

Tout ce que
vous devez savoir



EDQM
2023



European Directorate
for the Quality
of Medicines
& HealthCare | Direction européenne
de la qualité
du médicament
& soins de santé

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Ce guide a été élaboré par le Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO) du Conseil de l'Europe. Pour plus d'informations, consultez : <https://www.edqm.eu/fr/organes-tissus-et-cellules>.

Tous droits réservés. Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou partie de ce document (et notamment de toute figure ou de tout tableau) doit être adressée au HelpDesk de l'EDQM (<http://www.edqm.eu/hdFR/>). La reproduction de courts extraits est autorisée, à condition qu'ils ne soient pas utilisés hors contexte, qu'ils ne donnent pas d'informations incomplètes et qu'ils n'induisent pas le lecteur ou la lectrice en erreur, et pour autant que leur source soit dûment citée.

Directrice de la publication : D^r P. Doerr
Mise en page et couverture : EDQM

Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM)

Conseil de l'Europe
7, Allée Kastner
CS 30026
F-67081 Strasbourg, France

Internet : www.edqm.eu/fr

© Conseil de l'Europe, 2023

INTRODUCTION

Chaque année, des milliers de greffons de tissus humains améliorent la qualité de vie des personnes qui les reçoivent (greffe de cornée, par exemple) et sauvent même des vies (greffe de valve cardiaque, par exemple). Dans la plupart des cas, les tissus ne peuvent être donnés qu'après la mort (« post-mortem »). Cependant, certains tissus peuvent être prélevés au cours d'interventions médicales planifiées (pose de prothèse de hanche, par exemple). Vous pouvez donc décider de faire un don de votre vivant.

Les réglementations et les lois relatives au don de tissus varient d'un pays à l'autre.



Le saviez-vous ?

Pour chaque greffe d'organe, on compte plus de 50 greffes de tissu.

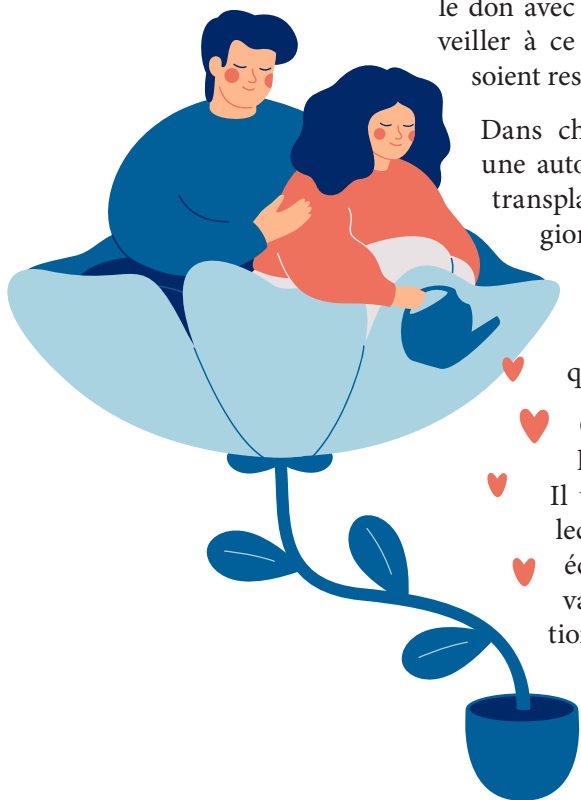
Ainsi, peut-être pourrez-vous vous inscrire sur un registre national pour signaler que vous souhaitez donner (ou refusez de donner) vos organes ou tissus après la mort. Il est également possible de choisir les tissus que vous acceptez ou non de donner.

Dans certains pays, la loi stipule que si la personne défunte n'a pas fait valoir clairement, de son vivant, son opposition au don d'organes et de tissus, ils seront automatiquement utilisés pour aider d'autres personnes. C'est ce qu'on appelle le « consentement présumé » au lieu du « consentement explicite ». Quoiqu'il en soit, il est important de parler de votre avis et de vos réflexions sur le don avec votre famille et vos amis pour veiller à ce que vos volontés et décisions soient respectées après votre décès.

Dans chaque pays, un organisme ou une autorité coordonne les dons et les transplantations, à l'échelle locale, régionale ou nationale. Les autorités peuvent vous renseigner sur le système en place dans votre pays et répondre aux questions que vous pourriez avoir.

♥ Ce guide permet de connaître l'essentiel sur le don de tissu. ♥ Il vise à aider les lectrices et les lecteurs à prendre des décisions éclairées, en fonction de leurs valeurs, en offrant des informations claires, précises et objectives. ♥

Ce guide a été élaboré par le Comité européen sur la transplantation d'organes (CD-P-TO) du Conseil de



l'Europe, composé d'expert-es de renommée internationale, en collaboration avec l'Association européenne des banques de tissus et de cellules (EATCB) et l'Association européenne des banques d'yeux (EEBA).

QU'EST-CE QUE LE DON DE TISSUS ?

Comme le don d'organes, le don de tissus consiste à donner des parties de son corps – par exemple une valve cardiaque, des vaisseaux sanguins, la cornée ou des tissus musculosquelettiques – afin d'aider d'autres personnes. Le don est régi par un ensemble de principes d'éthique très stricts, et le consentement du donneur ou de la donneuse doit toujours être obtenu au préalable. Comme le don de sang, le don de tissus est un acte altruiste, ce qui signifie qu'il ne peut pas être rémunéré.

Le saviez-vous ?

Tout don de tissus doit respecter l'ensemble des exigences éthiques et juridiques applicables en vertu de la législation nationale, qu'il s'agisse d'un don de son vivant ou post-mortem.

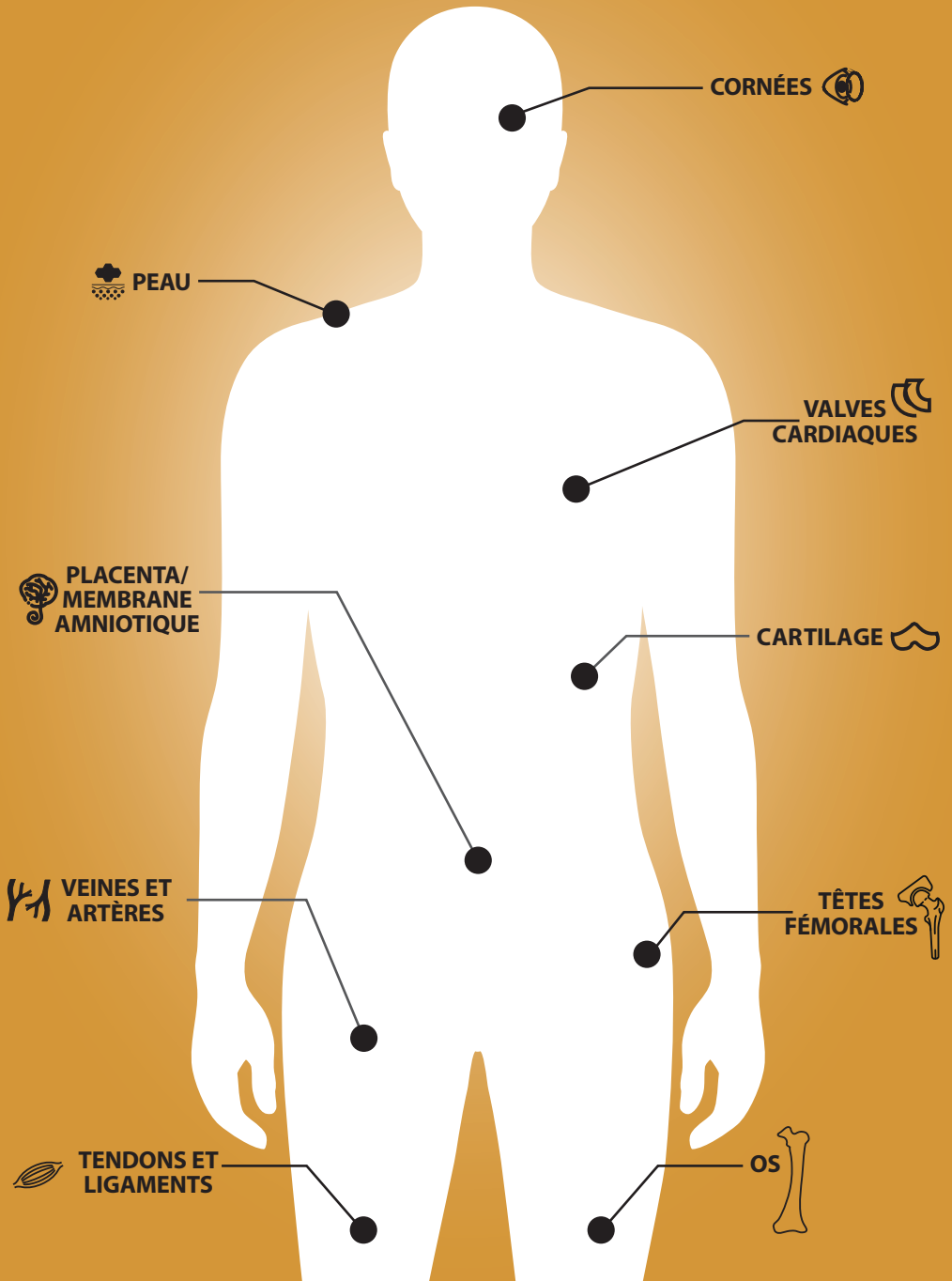
Les tissus donnés peuvent être utilisés pour des greffes, mais aussi à des fins de recherche ou pour aider au développement de nouveaux traitements. Les hôpitaux ont recours à des greffes de tissus et à des médicaments à base de tissus pour réparer ou remplacer des tissus ayant été endommagés à la suite d'une anomalie congénitale, d'un accident ou d'une maladie. Dans la mesure du possible, les médecins préfèrent utiliser des tissus provenant de dons pour soigner ce type de dommage, car les chances de guérison sont meilleures.

QUELS TISSUS PEUT-ON DONNER ET COMMENT SONT-ILS UTILISÉS ?

Les tissus les plus fréquemment donnés post-mortem sont :

- ✓ **la peau** : pour traiter des brûlures graves. Elle est généralement prélevée sur les jambes ou dans le dos. Aucun prélèvement n'est effectué sur les zones du corps risquant d'être visibles lors des obsèques ;
- ✓ **les os** : pour reconstruire un os ayant dû être retiré à cause d'un cancer, ou pour remplacer des os endommagés par un accident ou une maladie. Les greffons sont généralement prélevés sur les membres ;
- ✓ **les tendons** : pour remplacer des tendons déchirés ou rompus et pour aider à restaurer la mobilité. Les greffons sont prélevés sur les articulations, principalement du genou et de la cheville ;
- ✓ **les vaisseaux sanguins** : pour remplacer des vaisseaux sanguins malades ou bouchés. Les greffons sont généralement prélevés dans la poitrine, l'abdomen ou les jambes ;
- ✓ **les valves cardiaques** : pour soigner les enfants souffrant d'une anomalie cardiaque congénitale ou pour remplacer des

Exemples de tissus qu'on peut donner



valves cardiaques endommagées chez les adultes ;

- ✓ la cornée (partie transparente à l'avant de l'œil recouvrant l'iris et la pupille): pour redonner la vue aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Le saviez-vous ?

Tout au long de votre vie, vous pouvez donner plusieurs types de tissus, tels que la membrane amniotique, ainsi que des tissus habituellement détruits au cours d'interventions chirurgicales.

Certains tissus peuvent être donnés de son vivant, notamment :

- ✓ **la membrane amniotique** (couche la plus interne du sac dans lequel le bébé se développe): les femmes accouchant par césarienne ont la possibilité de donner leur placenta. La membrane amniotique peut alors être prélevée, puis envoyée dans une banque de tissus. Elle est généralement utilisée pour traiter des blessures de la surface oculaire, mais aussi comme substitut cutané ;
- ✓ **les têtes fémorales**: retirées au cours d'interventions de pose de prothèse, elles peuvent servir pour d'autres chirurgies de remplacement de la hanche ou pour réparer une colonne vertébrale endommagée. Dans certains cas, les greffons osseux sont aussi utilisés en chirurgie maxillofaciale comme matériau de comblement osseux ;
- ✓ **les valves cardiaques**: prélevées sur des cœurs explantés lors de transplantations cardiaques, elles sont traitées, puis utilisées pour remplacer des valves cardiaques endommagées chez d'autres personnes.

Contrairement aux organes donnés, qui doivent être utilisés immédiatement, les tissus donnés peuvent être conservés dans des établissements de tissus pendant une plus longue durée, allant de quelques jours



à plusieurs années, en fonction du tissu. Cette possibilité de conservation offre plus de flexibilité. Les tissus sont traités, puis contrôlés au regard de certaines exigences visant à assurer l'innocuité des tissus pour la personne recevant la greffe. Les établissements de tissus sont autorisés et inspectés par l'Autorité nationale compétente.

QUI PEUT DONNER ?

Dans la plupart des cas, les tissus humains ne peuvent être donnés que post-mortem. Toutefois, il existe des situations dans lesquelles on procède à l'ablation d'un tissu au cours d'une opération, notamment lors d'une chirurgie de la hanche (tête fémorale) ou après une césarienne (membrane amniotique). Vous pouvez donc donner ces tissus de votre vivant afin d'aider d'autres personnes.

L'anonymat des donneuses et donneurs et de leur famille est garanti, et les personnes qui recevront les tissus donnés ne pourront pas les contacter directement. Toutefois, dans certains pays, les receveuses et receveurs ont le droit d'envoyer une lettre de remerciement à la personne qui a donné ses tissus ou à sa famille.

À la différence du don d'organes, pour les tissus, il est possible de trouver des donneuses et donneurs décédé-es ailleurs que dans les unités de soins intensifs et qu'aux urgences hospitalières. En général, quiconque – ou presque – peut donner au moins un type de tissu. En fonction du tissu et d'autres facteurs, le prélèvement peut avoir lieu jusqu'à 72 heures après la mort.

Il faut satisfaire à des critères spécifiques en matière de qualité et de sécurité pour pouvoir donner ses tissus. Une équipe médicale se charge de vérifier le respect de ces critères pour l'ensemble des donneuses et donneurs.

Afin de réduire le risque de transmission de maladies, on passe en revue les antécédents médicaux et le mode de vie du donneur ou de la donneuse (en interrogeant, si possible, sa famille à ce sujet) ; on procède également à un examen médical et aux tests nécessaires (notamment des prises de sang). En fonction des résultats obtenus, un-e professionnel-le de santé définit les tissus pouvant être prélevés et utilisés.

Le don de tissus permet d'améliorer la qualité de vie des personnes greffées et peut même leur sauver la vie. Cependant, en raison de leur origine humaine, les tissus comportent aussi certains risques. Il est notamment important d'éviter toute transmission de maladie. C'est pourquoi les antécédents médicaux et les facteurs liés au mode de vie des donneuses et donneurs potentiel-les sont passés au peigne fin. Des tests sont également réalisés afin de minimiser les risques pour la santé des receveurs et receveuses.

QUEL EST L'IMPACT DU DON DE TISSUS SUR LES OBSÈQUES ?

Les procédures de don et de prélèvement sont planifiées de sorte à ne pas interférer avec le déroulement des obsèques.

Les tissus donnés sont toujours prélevés avec le plus grand soin et dans le respect le plus total. L'intervention est réalisée par des professionnel·les formé·es, et le corps de la personne défunte est traité avec la plus grande dignité. Après le prélèvement, l'aspect normal du corps est restauré au moyen de prothèses spéciales ou de matériaux remplaçant les tissus donnés. Cela signifie que les familles peuvent passer du temps avec leurs proches après l'intervention et qu'il est possible de laisser le cercueil ouvert pendant les funérailles.

Le saviez-vous ?

Le prélèvement de tissus est effectué comme toute autre intervention chirurgicale, dans le respect le plus total de la personne défunte, et ne vient, en aucun cas, perturber le déroulement des obsèques..

À RETENIR

Les tissus donnés peuvent considérablement améliorer la qualité de vie des personnes greffées et aider à sauver des vies.

Les tissus donnés post-mortem par une seule personne peuvent bénéficier à une centaine d'autres. Certains tissus ne peuvent être donnés que de son vivant, mais il faut que l'intervention ne présente aucun risque pour la personne qui fait le don.

Si vous voulez faire la différence en donnant vos tissus, renseignez-vous sur les étapes à suivre dans votre pays et, surtout, parlez-en à votre famille et à vos proches afin que votre choix soit respecté.



www.edqm.eu

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. La Direction européenne de la qualité du médicament & soins de santé (EDQM) est une direction du Conseil de l'Europe. Sa mission est d'œuvrer pour le droit humain fondamental que constitue l'accès à des médicaments et soins de santé de qualité, et de contribuer à la promotion et à la protection de la santé publique.

